

DELIBERATION
CC_2022_012

OBJET :

COMMISSION 3

SENIORS

***Politique tarifaire pour
les repas à domicile***

**Présents à l'ouverture de
la séance :**

Titulaires présents : 45

Suppléant présent : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 janvier 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

COMMISSION 3

SENIORS

Politique tarifaire pour le service de portage de repas à domicile

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération CC_2019_080 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2019 relative à la politique tarifaire « portage de repas à domicile pour les personnes âgées »,

Vu la délibération CC_2021_016 du Conseil Communautaire en date du 15 février 2021 relative à la politique tarifaire « portage de repas à domicile pour les personnes âgées », actualisée à compter du 1^{er} mai 2021,

Vu l'avis de la commission Famille en date du 11 janvier 2022,

Considérant le souhait de modifier cette grille tarifaire à compter du 1^{er} mars 2022.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- ***De fixer la politique tarifaire pour les repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou personnes handicapées de l'ensemble du territoire de la CCPC à compter du 1^{er} mars 2022, comme suit :***
 - ***Le tarif pour les usagers est de 6,45 € par repas***
 - ***Le tarif pour les personnes invitées est de 8,60 € par repas***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUQUET

